



Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 20 décembre 2012 sur ajournement de la séance du 3 décembre 2012, à 19 h 30, à la salle municipale du conseil située au 219, rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents mesdames les conseillères Clémence Faucher et Linda Roy, messieurs les conseillers Germain Caron, Jérôme Couture, Michel L'Heureux et Jules Roberge sous la présidence de Monsieur le maire Yvon Bruneau.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

222-12 IL EST PROPOSÉ PAR : Jérôme Couture

APPUYÉ PAR : Linda Roy

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le maire.

2. DÉPENSES DU MOIS

Le secrétaire-trésorier dépose les rapports concernant les dépenses du dernier mois, soit :

Dépenses : 337 419,52 \$.

223-12 IL EST PROPOSÉ PAR : Jules Roberge

APPUYÉ PAR : Jérôme Couture

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses du mois telles qu'elles ont été présentées.

3. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster la rémunération de certains employés préposés à l'entretien de l'aréna;

224-12 IL EST PROPOSÉ PAR : Germain Caron

APPUYÉ PAR : Linda Roy

ET RÉSOLU de fixer à 15 \$ le taux horaire minimum payé aux employés qui font l'entretien de la glace à compter du 1^{er} janvier 2013. Ce taux sera indexé annuellement au même taux que les employés réguliers.

4. PROJET DE CITATION DU PATRIMOINE

4.1. PRÉSENTATION DU PROJET

Le conseiller Germain Caron présente le projet de la Municipalité de constituer en site du patrimoine l'église et le cimetière.

À la suite de cette présentation;

225-12 IL EST PROPOSÉ PAR : Germain Caron

APPUYÉ PAR : Linda Roy

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement constituant le site du patrimoine et de le soumettre à la procédure prévue par la loi avant son adoption.



4.2. CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT que dans le processus de constitution d'un site du patrimoine, le conseil doit se doter d'un Conseil local du patrimoine;

226-12 IL EST PROPOSÉ PAR : Jérôme Couture

APPUYÉ PAR : Jules Roberge

ET RÉSOLU de confier au comité consultatif d'urbanisme les fonctions de Conseil local du patrimoine.

4.3. PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le conseil désire constituer un site du patrimoine;

227-12 IL EST PROPOSÉ PAR : Germain Caron

APPUYÉ PAR : Linda Roy

ET RÉSOLU d'indiquer l'intention de la Municipalité de Saint-Henri de modifier son plan d'urbanisme afin d'identifier la zone constituée d'une partie du lot 2 358 592 et le lot 2 358 644 comme zone à protéger.

4.4. AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Germain Caron qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement qui portera le titre de « Règlement constituant un site du patrimoine ». Les lots 2 358 644 et 2 358 592 sont visés par ce règlement qui prendra effet le 1^{er} mai 2013 et toute personne pourra faire ses représentations sur le projet de règlement auprès du comité consultatif d'urbanisme qui agit comme Conseil local du patrimoine.

5. QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée.


Yvon Bruneau, maire


Jacques Risler, secrétaire-trésorier